# Égliseneuve d'Entraigues

municipal ulletin



# Informations pratiques

**URGENCES** 

Pompiers: 18 ou 112 (pour l'Europe)

Samu : 15

Gendarmerie: 17

Centre anti-poisons : 04 73 26 09 09 EDF : dépannage sécurité : 0910 333 063

Enfance maltraitée : 119 SOS Amitié : 04 73 37 37 37 Vol carte bleue : 04 54 42 12 12

MAIRIE

Tél.: 04 73 71 90 13

Bureau ouvert au public Lundi : 9h-12 h - 14h-16 h

Mardi: 9h-12h

Mercredi: 9h-12h - 14h-16 h

Jeudi: 9h-12h

Vendredi : 9h-12 h - 14h-16 h Permanences des élus :

Lundi, mardi et vendredi 10h - 11h30 Eliane Goy

Mercredi: 11h - 12 h Lucien Andraud

Jeudi: Didier Cardenoux

Samedi: 11h - 12h M. Le Maire ou ses adjoints

sur rendez-vous

**ÉCOLE**: 04 73 71 95 77

Cantine scolaire: 04 73 71 35 43

Députée : Laurence VICHNIEVSKY

laurence.vichniesky@assemblée-nationale.fr

**Sous-Préfet**: 04 73 89 07 76

**Conseillers Départementaux :** 

Lionel GAY: 06 50 51 55 77

ADMR ABRI Cézallier-Sancy :

Anne Valette: 04 73 71 91 78

Pharmacie: Claire Beghein: 04 73 71 91 37

Communauté de Communes du Sancy

6 avenue du Général Leclerc 63240 Le Mont-Dore -Tél. : 04 73 65 24 48

**SERVICES DE PROXIMITÉ:** 

cabinet médical des hauts plateaux d'Égliseneuve

04 73 79 50 68

Fanny TESTARD (Egliseneuve)

Corinne SUDRE Marina TOURNADRE

Consultations à Egliseneuve tous les lundis, mercredis et vendredis

ou sur rendez-vous

Sandrine DI MIGLIO (Besse): 07 68 70 89 22

Sophie ROBINNE (médecin homéopathe): 07 64 08 88 63

Cabinet d'ostéopathie (Besse): 04 73 89 68 78

Clément Chaput Pascal Ferrand Marion Planeix Pierre Saint Denis

Kinésithérapeutes :

Cécile Jaffré : 06 71 43 65 73 (Egliseneuve) Clotilde Bahin : 04 73 84 17 84 (Besse) Mathieu Castellarin : 04 73 79 51 45 (Besse)

Dentistes (Besse):

Sophie Brionnet : 04 73 79 58 09 Fanny Jarsaillon : 04 73 79 58 09

Didier Cardenoux: 04 73 79 50 67

Infirmiers:

Hélène Phelut: 06 32 14 02 49 (Égliseneuve)

SSIAD Besse : 04 73 79 52 82 SSIAD Condat : 04 71 78 40 00

Cabinet Vétérinaire: 04 73 71 94 67

Didier Rousseau Méloé Tronche-Faucher

Déchetterie de Besse RD 978 Chiloza: lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Mardi de 8 H à 12 H et de 14 H à 17 H. Fermé le jeudi. 04 73 79 53 16 Ramassage des objets encombrants : réservés aux personnes .....

Ligne régulière des Autocars André LR 108 (04 71 78 00 49) : lundi, mercredi, vendredi.

Départ Égliseneuve d'Entraigues 10:00 Arrivée Clermont-Fd : Gare SNCF 11:20 — Gare Routière 11:30

Départ Clermont-Fd Gare Routière 16:45, Gare SNCF 17:00—Arrivée Égliseneuve 18:14

(Lundi et mercredi)

Gare Routière 18:15—Gare SNCF 18:30, Arrivée Égliseneuve 19:45 (Vendredi)

### Le mot du Maire



Chères Égliseneuvoises, chers Égliseneuvois,

L'équipe municipale et moi-même sommes heureux de vous retrouver grâce à notre bulletin.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour l'année 2022.

Bien que cette année débute avec les contraintes du COVID-19, nous espérons que nous pourrons malgré tout reprendre le rythme de nos rencontres, grâce au dynamisme des associations.

Nous allons, pour notre part, pouvoir poursuivre les projets en cours : travaux sur le réseau d'eau, la voirie, création de l'Aire Naturelle de Camping et réhabilitation de l'ancien foyer-logement.

Nous avons également la satisfaction de voir notre école, bien qu'étant passée en classe unique, s'animer d'une énergie nouvelle grâce à l'implication de l'enseignante, du personnel et des parents. Nous savons l'importance que cela revêt pour l'avenir d'Égliseneuve et nous veillons à tout faire pour maintenir les effectifs.

Après deux années très perturbées, souhaitons que nous puissions reprendre prochainement une vie normale. Nous pouvons d'ailleurs constater que l'activité économique et touristique se maintient bien sur notre territoire, ce qui est encourageant pour nos professionnels.

Nous sommes heureux d'accueillir de nouveaux Égliseneuvois, en résidence principale ou secondaire et leur souhaitons de profiter pleinement de leur nouvelle vie parmi nous.

Merci encore à tous pour votre soutien et votre engagement à faire bien vivre notre commune.

Bonne et heureuse année!

Didier Cardenoux et l'équipe municipale

# La vie communale

L'intégralité des comptes rendus de CM est consultable sur le site internet de la commune ou en mairie

## Extraits de compte rendu du Conseil Municipal - 19 Août 2021

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Les attributions ci-dessous sont votées à l'unanimité :

| - | Comité des fêtes                     | 200 € |
|---|--------------------------------------|-------|
| - | Les Amis d'Egliseneuve               | 360 € |
| - | Club de l'Amitié                     | 450 € |
| - | Société de Chasse « La Montagnarde » | 500 € |
| - | Envie de Cézalier                    | 100 € |

### FERMAGES 2021.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année, il convient d'encaisser les fermages dus par le GAEC DE LA COMBECHAVE, Monsieur Jacques GILBERT et Monsieur Thierry CHAUVET.

A l'unanimité, il est décidé d'établir les montants des fermages comme suit :

Le montant du fermage annuel pour 2021 dû par le GAEC DE LA COMBECHAVE s'élève à la somme de : 523.36 €

<u>Le montant du fermage annuel pour 2021 dû par Monsieur Thierry CHAUVET (nouveau locataire) pour le Pré de Gendre, Pré des Rivaux et Pré de la Mage s'établit comme suit : 721.58 €</u>

Le montant du fermage annuel pour 2021 dû par Monsieur Jacques GILBERT s'établit comme suit :

- La Longeix : 291.55 €

### FACTURATION DÉNEIGEMENT A MONSIEUR BOYER

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'épisode neigeux de ce début d'année, il a été contraint de faire appel à l'entreprise GOMINARD pour ouvrir le chemin de Moudeyre et des Grangeounes et ce à la demande de Monsieur BOYER, propriétaire d'un troupeau de bovins pris dans la neige.

Compte tenu que cette intervention d'urgence n'aurait pas eu lieu d'être si l'agriculteur en question avait été prévoyant, il est décidé, à l'unanimité, de lui facturer la prestation pour un montant de 576 €.

### RÉCUPÉRATION DES FRAIS DE CHAUFFAGE AU GROUPE SCOLAIRE 2020-2021

A l'unanimité, il est décidé de fixer la participation pour la période hivernale 2020-2021 comme suit :

Alain et Martine BLAVIGNAC
 Max et Paulette LACHAIZE
 1 539.00 €
 1 231.20 €

#### **MODIFICATON DES STATUTS DU SIEG**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie.
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

### INFORMATIONS DIVERSES:

- <u>MAGASIN</u> <u>VIVAL</u>: une déclaration préalable a été déposée pour une demande de création d'ouverture afin de ventiler les chambres froides du magasin exploité par Madame Karen MAIRE.
- <u>SICTOM DES COUZES (déploiement du tri sélectif)</u>: Dans le cadre du déploiement des dispositifs de collecte au plus près des usagers, le SICTOM prévoit la mise en place de « bacs jaunes » dans certains hameaux. Six points de collecte, tous situés en bordure de RD, ont été retenus : « Chez Gouny », Charjoux (à proximité du gîte de Sougeat), Dressondeix, Entraigues, Espinat et Bogon.

# Extraits de compte rendu du Conseil Municipal - 21 octobre 2021

### <u>ASSAINISSEMENT : ÉTUDE DIAGNOSTIC</u>

Dans le cadre du remplacement de la station d'épuration de la Longeix (création d'une nouvelle station ou poste de relevage), le conseil municipal, par délibération du 8 décembre 2020, avait décidé de confier la maitrise d'œuvre à la SAFEGE. A ce jour, il serait plus judicieux d'annuler cette décision et de se prononcer sur l'engagement d'un schéma directeur du système d'assainissement du Bourg visant à préciser les charges hydrauliques et les flux de pollution transportés par les réseaux, à déterminer et localiser les désordres actuels et à définir les travaux de réhabilitation et d'amélioration du fonctionnement nécessaires.

A l'unanimité, il est décidé d'annuler la décision du 8 décembre 2020, de confier la maîtrise d'œuvre au bureau d'étude « SAFEGE » pour engager un schéma directeur du système d'assainissement du Bourg ; de mandater le Maire pour signer l'offre de maîtrise d'œuvre qui s'élève à la somme H. T. de 29 103.00 € ; de déposer une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne et du conseil départemental du Puy de Dôme ; d'inscrire les crédits nécessaires au prochain budget primitif.

### **FACTURATION EAU 2021**

A l'unanimité, il est décidé de modifier le règlement de l'eau qui entrera en vigueur lors de la facturation 2022 et de charger la commission « Eau-Assainissement » d'étudier ce projet.

### AVENANT AU MARCHÉ AVEC L'ENTREPRISE MAGE POUR L'AIRE DE CAMPING-CAR

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de sa décision du 8 décembre 2020, il avait été décidé d'ajourner pour manque d'éléments précis le point concernant l'avenant au marché de l'aire de camping-car proposé par l'entreprise MAGE. A ce jour, il est demandé aux élus de se prononcer à nouveau sur ce sujet et le conseil, après délibération et à l'unanimité :

- DÉCIDE de donner un avis favorable à l'avenant susvisé pour un montant H. T. de 11 086.20 €
- MANDATE le maire pour signer le document.

#### SUBVENTION EN FAVEUR DES TPE-PME

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du régime d'aide régionale en faveur des TPE-PME artisanales, commerciales et de services, la Communauté de Communes du Massif du Sancy a signé une convention avec la Région valable jusqu'au 31 décembre 2021. Cette aide financière de la Région est fixée à 20 % des dépenses H.T. (2 000 € de plancher et 10 000 € de plafond) ; une aide de la CCMS peut être versée si la commune valide le projet et cofinance à la même hauteur. A l'unanimité il est décidé d'attribuer une subvention de 5% à tous les projets qui seront déposés avant le 31 décembre 2021 par les TPE-PME artisanales, commerciales et de services implantées sur le territoire de la commune.

#### **DON MARCEL AMBLARD**

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance de Monsieur Marcel AMBLARD qui souhaite faire don à la commune d'un immeuble à usage de grange cadastré AB 81 sise au Foirail en cette commune et à l'unanimité, l'assemblée

- > ACCEPTE l'offre proposée par Monsieur Marcel AMBLARD ;
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette opération et notamment l'acte notarié.

### **RENOUVELLEMENT CONTRAT CUI**

A l'unanimité, il est décidé de renouveler le contrat CUI de Monsieur Alexandre CAMUS pour une durée de six mois à compter du 28 décembre 2021.

### RECENSEMENT DE LA POPULATION : RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Le prochain recensement de la population débutera le 20 janvier 2022 pour une durée d'un mois. Pour accomplir cette tâche, deux agents recenseurs seront recrutés. Une dotation forfaitaire d'un montant de 991 € étant allouée à la commune, il est demandé au conseil de bien vouloir se prononcer sur le mode de rémunération des agents recrutés. Compte tenu de la diminution de la dotation octroyée par l'État, il est décidé à l'unanimité d'endosser la totalité des charges et de répartir comme suit la dotation :

- 50 % de la dotation sera consacrée à la rémunération nette de l'agent recenseur chargé des écarts
- 50 % de la dotation sera consacrée à la rémunération nette de l'agent recenseur chargé du Bourg.

### RÉCUPÉRATION DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2021 AUPRÈS DES LOCATAIRES

A l'unanimité, il est décidé de récupérer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2021 comme suit :

| 0 | SARL Epicerie Maire-Baduel      | 198.00 € |
|---|---------------------------------|----------|
| 0 | Christian GREGOIRE              | 92.00 €  |
| 0 | Jean-Baptiste LOURS             | 92.00 €  |
| 0 | Paulette et Max LACHAIZE        | 133.00 € |
| 0 | Martine et Alain BLAVIGNAC      | 124.00 € |
| 0 | Bureau de Poste                 | 185.00 € |
| 0 | Audrey MOREL et Géraud GALVAING | 70.64 €  |

# SOUTIEN AU DÉCLASSEMENT DU RENARD DE LA LISTE DES ESPÈCES SUCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGATS

A l'unanimité, il est décidé de soutenir la motion adressée à la Préfecture par l'association France Nature Environnement 63, demandant le retrait du renard roux de la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Il est précisé que ce classement permet sa destruction par tir, déterrage et piégeage toute l'année, sans limitation.

### RENOUVELLEMENT DE LA LOCATION DU CABINET MEDICAL POUR 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune loue le cabinet médical à Monsieur Jean-Jacques VERGNE pour le mettre à la disposition des médecins de Besse et des infirmiers qui assurent des consultations trois jours par semaine. Il convient à ce jour de fixer à la fois le montant du loyer dû à Monsieur VERGNE et le montant de la participation des occupants. Le conseil, après délibération et à l'unanimité :

- DÉCIDE de reconduire la convention d'occupation des locaux avec Monsieur Jean-Jacques VERGNE pour la location de l'ancien cabinet médical sis route de St Genès à raison d'un loyer annuel de 4 000 € et pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- DÉCIDE de fixer à 300 € mensuels la participation aux charges locatives des occupants comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Docteurs SUDRE, TOURNADRE et TESTARD
 Madame Hélène PHÉLUT, infirmière
 200.00 €
 100.00 €

MANDATE Monsieur le Maire pour signer les conventions qui s'imposent.

# OFFRE DE PRIME POUR UN PROJET CALORIFUGEAGE DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE DE L'ÉCOLE-MAIRIE ET DE LA POSTE

A l'unanimité, il est donné un accord au projet mis en objet et mandat au maire pour signer l'offre. Ces travaux seront réalisés dans le cadre des primes « économie-énergie » et seront facturés à zéro euro.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- ➤ <u>OPÉRATION</u> <u>SOLAIRE</u> <u>DÔME</u>: Dans l'attente de la décision du Parc des Volcans et de la Région pour un financement complémentaire, le projet est reporté.
- PROJET CRÉATION SIVOM: Une réunion s'est tenue entre les maires des communes de Picherande, Saint-Donat, Saint-Genès-Champespe, Chastreix et Egliseneuve pour évoquer la création d'un SIVOM qui permettrait de prendre en charge la gestion de l'eau et de l'assainissement à l'horizon 2026, date à laquelle les communes ne pourront plus exercer cette compétence.
- > RESTAURATION DE LA CROIX DU FOIRAIL : Compte-tenu de l'importance du montant du devis, contact sera pris avec l'artisan.

## Extraits de compte rendu du Conseil Municipal - 25 novembre 2021

### CONVENTION ACN AVEC « AG SPANC 63 ».

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la société VEOLIA ne souhaite plus assurer les prestations :

- de contrôle technique de conformité des installations neuves ou à réhabiliter,
- de contrôle technique de bon fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance du projet de convention élaboré par « A. G. Spanc 63 », il est décidé à l'unanimité :

- d'accepter les conditions énoncées dans la convention précitée,
- de mandater Monsieur le Maire pour signer cette même convention avec « A. G. Spanc 63 ».

### ENQUÊTE PUBLIQUE AU BRUNET : AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Suite à l'enquête qui s'est tenue du 26 juillet 2021 au 09 août 2021 : considérant que le projet a donné lieu à une observation de la part de Madame Martine VIERA, Commissaire Enquêteur, qui est la suivante « si l'on considère le document d'arpentage réalisé par Monsieur Blanchard, on remarque que la nouvelle parcelle -partie b- est délimitée au nord par la parcelle C 69, au sud par la parcelle C 60, à l'ouest par la parcelle C 61 et à l'est par la nouvelle parcelle sollicitée. Cette parcelle non numérotée de par sa nature (domaine public) est enclavée. Du point de vue du cadastre, cela ne peut être. En conséquence, une seule partie du projet peut aboutir. Sur le côté ouest la limite de la nouvelle parcelle pourrait être dans le prolongement de la limite de propriété. Le devant de porte pourrait ainsi devenir propriété de Madame et Monsieur LECONTE et le passage serait ainsi préservé pour l'accès aux parcelles C 61, C 47 et C 69 ».

Il est décidé à l'unanimité:

- 1°- de supprimer à l'usage du public la portion du chemin rural sis au village du Brunet -<u>tel que le préconise</u> <u>le commissaire enquêteur</u> qui restera annexé à la présente délibération :
- 2°- de vendre ladite portion à Madame et Monsieur LECONTE qui s'en portent acquéreurs, après établissement, par le géomètre de leur choix, d'un nouveau document d'arpentage faisant état de la situation nouvelle ;
- 3° de dire que les frais notariés et annexes (rémunération du commissaire enquêteur, frais de parution dans la presse) restent à leur charge ;
  - 4°- d'autoriser Monsieur le Maire à signer pour la Commune l'acte notarié qui sera établi.

### RECENSEMENT DE LA POPULATION : AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire fait état de la décision prise le 21 octobre dernier et signale que Madame Anne VALETTE ne pourra assurer les missions d'agent recenseur. Contact a été pris avec Madame Rachel MINET, agent communal, qui accepte de remplacer Madame VALETTE et d'assurer les missions d'agent recenseur. Il est fait rappel de la dotation forfaitaire d'un montant de 991 € allouée à la Commune et il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le mode de rémunération des agents recrutés, c'est-à-dire Madame Carole-Anne SERVAGNAT et Madame Rachel MINET. A l'unanimité :

Compte tenu de la diminution de la dotation octroyée par l'État, il est décidé d'endosser la totalité des charges et de répartir comme suit la dotation :

- 50 % de la dotation sera consacrée à la rémunération brute de l'agent recenseur chargé des écarts ;
- 50 % de la dotation, sera consacrée à la rémunération de l'agent recenseur chargé du Bourg qui percevra des IHTS.

# <u>PERSONNEL COMMUNAL : VERSEMENT DE D'INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ET/OU HEURES COMPLEMENTAIRES</u>

Conformément au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur. A défaut de compensation, les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent. Leur montant sera calculé conformément au décret susvisé.

Sont considérées comme heures supplémentaires, les heures de travail effectuées en plus de l'horaire hebdomadaire normal.

Seuls peuvent prétendre aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires les agents titulaires, stagiaires et les agents non titulaires de droit public relevant des emplois dont les missions sont fixées dans le tableau ci-dessous :

| CADRE D'EMPLOI – EMPLOI – GRADE<br>Ensemble des cadres d'emplois<br>Catégorie C  | MISSIONS  |
|--|---|
| Filières techniques  Adjoint technique,  Emplois contractuels (non titulaires de droit public), ouvrier des espaces verts, de maintenance voirie et réseaux d'eau et d'assainissement, bâtiments | <ul> <li>Renfort des équipes de cantine scolaire et d'entretien des bâtiments, de la voirie, des réseaux, déneigement, mission d'agent recenseur (après validation du nombre d'heures supplémentaires/complémentaires autorisées)</li> <li>Diversité des tâches demandées par les élus</li> </ul> |

### <u>DEMANDE DE L'ASSOCIATION « LA MÉMOIRE DES MARCHANDS DE TOILE »</u>

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance de Monsieur Jean-François SERRE, Président de l'association de « La Mémoire des Marchands de Toile » qui souhaite réunir en un seul lieu l'exposition et le dépôt de documents et matériels. Le premier étage de l'Arche lui semble très approprié. Le Conseil, après délibération et à l'unanimité:

• Etant donné que d'autres projets ont été évoqués pour utiliser le haut de l'Arche, il n'est pas possible de donner satisfaction dans l'immédiat et une rencontre avec Monsieur SERRE sera programmée pour étudier d'autres possibilités.

### OCCUPATION D'UN APPARTEMENT AU SEIN DE L'ANCIEN FOYER LOGEMENT

A l'unanimité, il est décidé de louer un appartement de l'ancien foyer logement à Rozenn DE LAROUZIERE, directrice et enseignante de la classe unique de l'école pour un montant mensuel de 100 €, charges comprises, à compter du 1<sup>er</sup>décembre 2021 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022.

### **DEMANDE DE MONSIEUR PHILIPPE MOINS**

A l'unanimité, il est décidé de ne pas donner un avis favorable à la demande de Monsieur Philippe MOINS pour déposer provisoirement du matériel dans l'Arche.

### 9: INFORMATIONS DIVERSES:

- **FOYER RURAL**: deux rampes d'accès à l'estrade seront installées pour en favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite.
- > <u>CONCOURS CHEVAUX DE TRAIT DU 2 OCTOBRE 2021</u> : Monsieur BUFARELLO remercie la Commune pour le trophée qui lui a été remis lors de ce concours.

# CORRESPONDANT DU JOURNAL « LA MONTAGNE » (édition Issoire)

Succédant à Gérard FANDARD notre nouveau correspondant William CHABAUD assure désormais cette fonction pour les communes d'Égliseneuve, Saint-Genès et Espinchal.

Pour tous vos événements prévus ou passés vous pouvez le contacter : par tel. 06 21 59 35 35 ou par mail : william.jean.marc.chabaud@gmail.com

### **QUELQUES DATES À RETENIR POUR 2022**

(sous réserve des conditions sanitaires)

1<sup>er</sup> février : Visite de la salle des archives et dégustation des crêpes de la chandeleur

(Les Amis d'Egliseneuve)

19 février : Assemblée Générale d'ACIER à Egliseneuve près Billom

19 Février : concours de belote - 21 H (Bouchon & Buron) 12 mars : concours de belote - 21 H (club de l'Amitié)

27 mars: thé dansant avec Michel Chevarin - 14h30 (club de l'Amitié)

18 mai : foire de printemps (aux plantes et aux volailles)

21 juillet : journée du livre (les Amis d'Égliseneuve)

9 novembre: foire d'automne

# Culture et patrimoine

# Les Amis d'Égliseneuve

### A la rencontre des « passeurs de secrets » Une exposition insolite de l'AMTA s'est tenue à Égliseneuve

De gauche à droite : Raymond Amblard, Président de l'AMTA, Alain Petitrenaud, Vice-président de l'AMTA, André Ricros, Fondateur de l'AMTA, Didier Cardenoux, Maire d'Egliseneuve, Jean-Michel Pinard, David de Abreu, directeur de l'AMTA, Madeleine Ratail, Jean Frebault, Vice-président de l'AMTA, Jean-René Tournadre, Président de l'association des Amis d'Egliseneuve





C'est une exposition peu ordinaire qui a été accueillie à Égliseneuve d'Entraigues, du 17 juillet au 7 août dernier. Les *passeurs de secrets*, ce sont des guérisseurs et guérisseuses, des leveurs de feu ou panseurs de dartres, des rebouteux qui remettent une entorse, des magnétiseurs, des sourciers, etc... bref des gens qui possèdent et se transmettent oralement des « dons » pour soigner des personnes ou des animaux, soulager des souffrances, protéger des maisons... Certains parlent également de « mauvais sorts », de magie noire à l'encontre de troupeaux... Mais il arrive aussi aujourd'hui que des médecins de Clermont-Ferrand adressent des malades suivant une radiothérapie à des coupeurs de feu pour soulager leurs brûlures.

L'exposition itinérante produite par l'AMTA permet, sans percer tous les mystères, de soulever le voile sur cet univers de praticiens, invisible pour les non-initiés, mais fortement ancré dans la tradition de territoires comme celui du massif du Sancy. Elle présente des éléments collectés durant trois années par l'AMTA: témoignages, objets, documents... Elle s'organise autour de quatre espaces: un « petit musée de la sorcellerie », un cabinet des guérisseurs, une galerie, et un espace vidéo. Le lieu d'implantation proposé par la commune, le premier étage de l'Arche, une grange avec charpente apparente, est apparu particulièrement adapté. L'inauguration a eu lieu le 17 juillet.



La fréquentation de l'exposition durant ces trois semaines à Égliseneuve a dépassé nos espérances, alors que le succès n'allait pas de soi. On a dénombré 400 visiteurs environ, d'origines variées : habitants de la commune, de communes voisines ou d'autres territoires d'Auvergne, vacanciers, randonneurs. Le bouche à oreille a sans doute bien fonctionné, en complément des affichages et relais des bureaux de tourisme de diverses communes, internet, articles parus dans la Montagne par l'intermédiaire de Marie Broc, reportage de Radio Bort-Artense...

Une réelle satisfaction a été exprimée par les visiteurs, comme en attestent les témoignages écrits dans le livre d'or et les échanges souvent riches avec les bénévoles chargés de l'accueil. Certains soulignent le caractère original et inhabituel de l'expo, excitant la curiosité, montrant un monde étrange et fascinant, l'existence de trésors cachés et de traditions secrètes d'Auvergne. D'autres connaissent des guérisseurs dans leur entourage ou possèdent euxmêmes des dons, ils se réjouissent que soit en quelque sorte reconnue l'existence de telles pratiques dans la société locale.

Les trois conférences programmées les 21 juillet (*André Ricros*) fondateur de l'AMTA, sur « Diableries et sorcelleries en Auvergne »), 28 juillet (*Clémentine Raineau*, ethnologue, sur les guérisseurs en Auvergne) et 4 août (*David De Abreu*, directeur de l'AMTA, sur le rôle de l'agence) ont été bien suivies et appréciées, elles ont rassemblé chacune près de cinquante personnes au Foyer Rural.

Nous tenons à remercier tout particulièrement la commune, le maire Didier Cardenoux, son adjointe Eliane Goy et les services, les bénévoles de l'Association des Amis d'Égliseneuve, qui ont accueilli et accompagné les visiteurs dans leur parcours, et l'équipe de l'AMTA animée par David De Abreu qui a choisi Égliseneuve pour cette première installation. Son succès est de bon augure pour la suite.



Conférence avec Clémentine Raineau, ethnologue



Jean FREBAULT, Vice-Président de l'AMTA Jean-René TOURNADRE, Président de l'Association des Amis d'Égliseneuve d'Entraigues

### L'AMTA

Créée en 1985, l'AMTA, Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne, s'attache depuis plus de 30 ans à promouvoir, sauvegarder, transmettre et nourrir le patrimoine oral de l'Auvergne. Les musiques traditionnelles, héritées des générations passées et sans cesse réutilisées dans la création artistique actuelle, se trouvent à l'origine du travail de l'AMTA. Aujourd'hui l'agence étend son champ d'action à l'ensemble du Patrimoine Culturel Immatériel, considéré comme outil de valorisation territoriale : la danse, le conte, la langue, les savoirfaire, les visions du monde...

Un espace singulier comme le massif du Sancy est en effet, au-delà des paysages, riche de ses habitants et de ses cultures orales, dont font partie la médecine populaire et les pratiques de soins.

Le projet « Passeurs de secrets » s'inscrit pleinement dans cette démarche. Il est le fruit de réflexions engagées par l'AMTA avec la Communauté de Communes du Massif du Sancy et la commune d'Égliseneuve, où les premiers collectages de témoignages auprès de guérisseurs ont été réalisés. Ce projet est cofinancé par la Communauté de Communes, l'Etat, et le programme européen Leader porté par le Parc des Volcans d'Auvergne.

#### <u>Pour en savoir plus :</u>

Vidéos site AMTA

https://carnetsamta.fr/2017/11/27/passeurs-de-secrets/

https://youtu.be/\_TwXKRRsDs8

Documentaire « Clémentine au pays des guérisseurs » (Clémentine Raineau)

https://www.voutube.com/watch?v=LLDb6WoJ5zE

### Lire pour ne jamais se sentir seul!

A l'initiative de l'association « Les Amis d'Égliseneuve », vingt-et-un auteurs étaient au rendez-vous pour cette 19<sup>ème</sup> journée du livre salle du foyer rural















# Festival des voies romanes en notre église le 23 juillet

Beaucoup de succès pour ce quatuor de femmes au répertoire original à partir des chants bulgares. Des voix qui s'enchevêtrent, des récits plein d'humour et de superbes costumes et bijoux traditionnels.





Une vingtaine d'adhérents étaient présents pour le grand parcours des Croix.

Plusieurs lieux ont été visités dans la bonne humeur tout au long de cette journée bien ensoleillée.

Quelques-unes d'entre elles ci-dessous : Bogon, Aulnay, Espinat, Les Blateaux, La Pruneyre,

Dressondeix, Redondel, Charjoux, La Joinisse, Bladre Bas, Esclauze, Falaitouze



# Vie associative

Une fête patronale réussie pour les jeunes, les moins jeunes, les joueurs, les chineurs et un feu d'artifice digne de ce nom !



# La Caravane Madame

Cette itinérance équestre et artistique à travers l'Auvergne a fait étape à Égliseneuve les 4 et 5 août derniers. Compte tenu des conditions météorologiques, certaines activités, comme celles des randonnées pédestres et équestres, ont été fortement perturbées. Cependant, les animations prévues en plein air se sont déroulées salle du foyer rural dans une ambiance chaleureuse.

Accueil de la commune de Condat, partenaire de la Caravane Madame



Chants, musiques et danses du Burkina Faso



Randonnée équestre



La compagnie des steppes



Escape game d'Artagnan



Fabrication du saint nectaire à la Cime des Prés



# La Mémoire des Marchands de Toiles



L'association s'est dotée d'un nouveau bureau composé comme suit :

Président d'honneur : Gérard FANDARD, Président : Jean-François SERRE,

Vice-présidente : Elisabeth VOUILLON, Secrétaire : Agnès MEYBECK, Secrétaire adjointe : Jackie ROBERT, Trésorière : Michèle BUSSIERE,

Trésorier adjoint : Yves GOURHAND

# C'est reparti pour le club de l'Amitié!

### Repas de printemps

Quatre-vingt-neuf personnes ont partagé ce repas très apprécié de tous, salle du foyer rural, et ont savouré aussi le plaisir de se retrouver après une longue période de restrictions sanitaires.



### Dansons sous la pluie au repas champêtre!

La météo pluvieuse n'a pas rebuté les danseurs, toutes générations confondues, à l'occasion du repas champêtre servi à quatre-vingt-sept participants dans la cour de l'école. Belle animation musicale avec Michel Chevarin.





### Journée porte ouverte : environ 380 pompes ont été vendues. Chaque participant à la tombola a reçu un lot





## Sortie Oradour sur Glane et tour de ville à Limoges













### Voyage au Pays Basque

Partis en car d'Egliseneuve à 6h, trente-neuf adhérents ont participé au voyage au Pays Basque du 6 au 11 septembre derniers. Logés au club Belambra à Anglet ils ont profité de nombreuses balades et visites : St-Jean de Luz (cité balnéaire et cité des corsaires), Bayonne, St-Jean Pied de Port, Cambo les Bains, La Rhune, Espelette, Ascain, La Bastide Clarence, Arcangues (rendu célèbre par Luis Mariano), Biarritz.

Découverte des petits villages basques de caractère et du brassage des Bières Egurski, visite d'une cave avec dégustation du célèbre fromage Ossau-Iraty, du Musée du chocolat Puyodebat (ancien chocolatier de l'Elysée) et de l'atelier du piment à Espelette.



### Super après-midi dansant avec le trio Chevarin

Sur l'invitation du club de l'Amitié, plus d'une centaine de personnes s'est retrouvée le dimanche 10 octobre, dans la salle du foyer rural comble, pour venir danser au son de l'accordéon. Les participants étaient ravis et le président du Club, Roger VIDAL, a promis une nouvelle édition le 27 mars prochain.







### Randonnée Génération Mouvement

La météo n'a pas dissuadé les nombreux randonneurs sur le sentier de la Visade. Certains sont venus de loin et le parcours les a enchantés. Une collation bien méritée était offerte au retour de la balade.









### Concours de belote

Samedi 23 octobre après-midi au foyer rural le club de l'Amitié organisait un concours de belote doté de nombreux lots. Vingt-deux équipes ont répondu à l'appel pour s'affronter loyalement et joyeusement. Entre les parties, passage obligé à la buvette pour déguster les pâtisseries maison préparées par les membres de l'association.





Très belle journée le 22 décembre pour le marché de Noël des enfants organisé au foyer rural par Cécile et Bertrand JAFFRE, Lucile DIF et les parents d'élèves avec la contribution du club de l'Amitié. Des producteurs, des créateurs ; un marché plein de charmes variés : vente des objets fabriqués par les enfants, maquillage par Lona, promenade en calèche avec Laurent et Alma, balade avec les GentiÂnes de Sylvie et leurs jolis bonnets, tombola. Vente de crêpes, buvette et vin chaud sans modération. C'est aux alentours de 11h que le père Noël à barbe blanche est apparu le temps de quelques photos. La totalité de la recette a été reversée au profit de l'école.















En assemblée générale réunie le 26 octobre dernier, l'association a précisé son but :

« faire revivre la culture et les traditions par une meilleure connaissance du patrimoine de la commune » Le calendrier des activités 2022 prévoit :

11 janvier : galette des rois et visite de la salle d'archives ;

1er février : crêpes de la Chandeleur ;

16 avril : boadà à Entraigues et pique-nique amical (selon météo) ;

10 mai : visite des pierres jumelles à Charjoux, de la tourbière de Sougeat la Souze et du németon du

Cheylat;

28 mai : visite sur le thème de l'eau : les captages de la commune et châteaux d'eau, les lavoirs, les

anciens moulins et les stations d'épuration ;

28 juin : voyage d'une journée en autocar : visite de VICHY et RANDAN ;

repas au restaurant à BELLERIVE SUR ALLIER;

21 juillet : journée du livre au foyer rural ;

En août : une exposition à définir...

La cotisation annuelle est inchangée : 10 euros.

Le président, Jean-René TOURNADRE, tel : 06 33 87 60 38

# Informations diverses

Belle journée pour le vide grenier du 15 août. L'occasion pour les chineurs de trouver l'objet rare.



Durant une dizaine de jours Martine Blavignac, Huguette Pissavy, Sylvie Ratail et Elisabeth Vouillon ont exposé leurs œuvres à la cantine scolaire. Nous espérons les retrouver l'année prochaine salle du foyer rural.



### Les chevaux de trait en compétition

Malgré quelques frayeurs pas une goutte de pluie n'est venue perturber le concours départemental des chevaux de trait organisé le samedi 2 octobre par le Syndicat des éleveurs de chevaux de trait du Puy de Dôme. Cent cinquante-huit équidés ont répondu présents sur le foirail (races comtoise, bretonne, percheronne, ardennaise et auxoise). Deux éleveurs de vaches allaitantes de race Aubrac et Salers ont également amené leurs vedettes. Le club de l'amitié et le comité des fêtes se sont associés à l'événement pour la buvette et les crêpes bien appréciées de tous. Un bon repas a été servi à trois cent deux personnes. Bravo aux organisateurs et aux éleveurs qui se sont mobilisés et ont tout donné pour que cette journée soit réussie. Beau spectacle que nous ont offert ces passionnés de chevaux lourds!

















# Le recensement de la population se déroulera à compter du 20 janvier 2022.

Rachel Minet et Carole-Anne Servagnat seront les deux agents recenseurs pour notre commune

### Plaquette de présentation de la Communauté de Communes du Massif du Sancy





# Chronique du temps passé

#### **22 octobre 1938**

Au cœur même du bourg, dans une masure, vivaient deux femmes: la mère, veuve Mage, 87 ans, et sa fille Marie-Alice, 44 ans. Depuis longtemps déjà on n'avait vu les deux femmes au grand jour, à tel point qu'on ne conservait guère, pour ainsi dire, leur souvenir. Les deux femmes menaient une existence de recluses et ne communiquaient avec personne, si ce n'est avec les gamins qui se chargeaient de leur apporter les rares provisions qu'elles achetaient au bourg; on avait fini par accepter ces façons de faire et cela explique que l'on mit cinq ou six mois avant de découvrir l'effroyable spectacle qui mit toute la population en émoi. Comme on n'était pas sans avoir remarqué que la vieille ne paraissait plus à la fenêtre pour passer les menues commandes, on avisa le Maire, M. Henry Andraud, qui fit prévenir la gendarmerie. Celle-ci dut recourir à des sommations légales et vaines pour se faire ouvrir. Finalement, un serrurier fut requis. M. le Maire, un gendarme et le garde-champêtre pénétrèrent par la fenêtre du grenier dans les lieux. Un spectacle horrifiant s'offrit à leurs yeux. Une sorte de furie, hagarde, vêtue de haillons, d'une saleté répugnante, montait une garde vigilante devant un cadavre momifié. Un médecin fut appelé. La mère était morte depuis plusieurs mois, cinq ou six environ. Quant à la fille à demi folle, on s'en saisit pour l'emmener à Clermont et l'interner à l'hôpital Général.

# Déploiement des colonnes de tri

Le SICTOM des Couzes va mettre en place un dispositif de pré-collecte dans le courant de l'année 2022. La commune sera équipée de 6 colonnes de tri (2,5 m x 2,0 m) et 1 colonne de verre, en remplacement des bacs actuellement en place. Ce dispositif couvrira 35 hameaux soit cent trente et un usagers sédentaires. Dans l'immédiat le bourg n'est pas concerné.

| Point de collecte | Hameaux desservis   | Emplacements<br>envisagés    | Nombre<br>d'habitants | Capacité<br>de la<br>colonne |
|-------------------|---|------------------------------|-----------------------|------------------------------|
| Secteur N° 1      | Régeat, Falaitouze, La Joinisse, Escombre, La Boursouleyre, Le Boucheix, La Morthe, Chez Gouny, La Grange-Neuve, La Pessade, Les Aveix, L'Esclauze, Le Pré Chaud, La Paranègre, L'Esclauzette, Le Clos de Veyssaire | Chez Gouny<br>en bord de RD  | 38                    | 4m³                          |
| Secteur N° 2      | La Renonfeyre, Charjoux,<br>Le Bladre-Haut  | Gîte de Sougeat              | 11                    | 3 m <sup>3</sup>             |
| Secteur N° 3      | Dressondeix, Pont de Cisterne,<br>Cisterne  | Dressondeix<br>en bord de RD | 16                    | 3 m <sup>3</sup>             |
| Secteur N° 4      | Entraigues, La Farge,<br>Bost de Village, Le Mèze,<br>La Coste, Graffaudeix   | Plan d'eau<br>d'Entraigues   | 28                    | 5 m <sup>3</sup>             |
| Secteur N° 5      | Moudeyre, Espinat, Le Joignal   | Espinat<br>en bord de RD     | 10                    | 3 m <sup>3</sup>             |
| Secteur N° 6      | Bogon, Esclos, Les Angles,<br>La Borie, Redondel,<br>La Cime des Prés   | Bogon<br>en bord de RD       | 25                    | 3 m <sup>3</sup>             |

Les hameaux de Mauboug, Le Brunet, Le Pommier, Aulnay, La Manne, La Pruneyre, La Combe-Chave, devront déposer leur tri sélectif dans le bourg. Le point de collecte du secteur N° 2 (Gîte de Sougeat) sera couplé d'une colonne à verre de 3 m³.

# Quelques actes de civisme

### Collecte du carton, des emballages et du papier

La poubelle jaune accepte les cartons et les papiers. Ils doivent impérativement être pliés et empilés et exempts de tout autre déchet.

Les piles et batteries doivent aller dans des containers spéciaux (pour les petites piles un collecteur est disponible dans le couloir de la mairie).



### Rappel sur le règlement des déjections canines



Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs et les espaces verts (espaces de jeux pour enfants compris) et par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire de chien est donc tenu de ramasser les déjections de son animal.

# La vie scolaire

Rozenn de Larouzière, la nouvelle directrice de l'école, a pris ses fonctions en septembre dernier entourée de neuf élèves et deux ATSEM qui l'ont très bien accueillie

### Projets de l'école

Un projet d'association de parents d'élèves est en cours. Virginie Minet, titulaire, et Stéphanie Fau, suppléante, ont été élues représentantes.

Raphaël poursuit fidèlement ses interventions musicales.

La municipalité a attribué à l'école une allocation de 180 € pour Noël, somme qui s'est traduite par un cadeau collectif à la classe et une boîte de chocolats à chaque élève.

Des sorties ski et natation sont prévues pour les périodes 3 et 4 de l'année scolaire.

Un projet culturel en lien avec le festival cinématographique de la Bourboule « Plein la Bobine » est en cours.

Quelques idées de projet (carnaval, loto de l'école, spectacle de fin d'année) ont été suggérées par les représentantes des parents d'élèves.

Une réunion de concertation doit être proposée aux parents pour une éventuelle « classe découverte ».

### Promenons-nous dans les rues

Si l'on regarde un peu vite cette joyeuse troupe d'élèves, on croit en apercevoir deux coiffés d'un infamant bonnet d'âne. NON, rassurons-nous! Cette pratique désuète n'entre pas dans les méthodes pédagogiques de Rozenn, la nouvelle et dynamique maîtresse. Le 19 octobre, les enfants ont arpenté les rues d'Égliseneuve pour une promenade utile à tous les habitants: ils ont ramassé tous les détritus rencontrés et les ont confiés à deux porteurs silencieux (tant qu'il ne leur prend pas l'envie de braire ...) et dévoués, mis à la disposition de la classe par Sylvie et ses GentiÂnes. Merci à elle d'avoir proposé l'idée de cette fructueuse collaboration entre vaillants bipèdes et dociles quadrupèdes, pour le bonheur de tous (et la propreté de notre village ...).



### Noël de l'école en plein air

Vendredi 17 décembre, Raphaël au piano et Rozenn à la guitare ont accompagné les chants des enfants devant parents, grands-parents et autres spectateurs. Les élèves ont ensuite proposé à la vente les objets qu'ils ont réalisés : de jolies couronnes de Noël et des préparations en pots avec tous les ingrédients nécessaires à la confection des cookies. De quoi se régaler !!!



# Parlons patois (Parlons patoué)

### Pechà é penïtensà

l'Agathe de le prà loan (loen) se prechavà dau (deu) séssant-an (de là séssantenà). Erà toujou stadà (estadà) sajà é aià jamai trompà soun ome. Navà a la messà chaque dïmenche é mancavà pa de ganha sa pascha (paqué).

En jou de la Semanà Sentà – I I à énà bravà peissà d'aco – se coufessé é dïgué d'à le cürà (cura) :

- "Mon paire, iau (ieu) diève vous dire qu'ei fai énà grossà fautà!"
- "Chau tout me dïre! respondedié (repondidié) le cürà. A vostre (votre) aje, couà diau (dieu) pa sta (estre) bian grave..."
- "A bougre sî! couei grave. Auze pa o dïre, télamen ca couei laide!"
- "O, chau be. Ma le Bon Diau (Dieu) ei télamen juste que vous pardounarà".
- "E be! Nan-ï (ï chau nâ)! Mon paire, vous vaze dïre qu'eï dü de mauvaza (mouvaza) z-édélha én jou que petassavà lau (leu) calsou de Loïe, nostre (notre) vacheî ..."
- "Praco! "Dïgué le cürà (cura). Sür ca couei grave! Soubretou p'énà fennà de voste aje! Li à de que se trouba mau! ... Pe vostà penïtensà, chorà (chodrà) dïre vient Pater é tan d'Avé. E ... me pourtaré en petiot coltou (barletou) de miau (meù). Na vouzem (vouzam), é tourna pa coumenta (coumenca)!."

Le dïmenche d'apré, davan na a là messà, l'Agathe tusté (lüqueté) cha le cürà (cura) :

- "Bonjou, mousu le cûrà (cura). Esiau (Veitï) le petiot coltou (barletou) de miau (meù)."
- L'Agathe pozé le toupï soube là tauvà (teulà). Le cürà (cura), qu'eirà bravamen gourmand, pogué (poudié) pa s'empécha de souleva le pleî (couver). D'en co se bouté en coulère :
- -"Mâ ... 1 I à re dedien! Couei pa bian de se mouca ..."
- L'Agathe, coutïna I bélé pa le ten de chaba :
- "E dien le calsou de Loïe, l I à ià caucare ? Pa mai que dien le coultou (barletou). E be sem tïtï (quïtï)!"
- L'Agathe, qu'ei pa mesonjeira, conté pretou que le cürà (cura) tà pau mai n'avà tomba le tiau (tieu) pe téarà (tarà)..."

### Péché et pénitence

L'Agathe du Pré Long cheminait vers la soixantaine. Elle avait toujours été sérieuse et n'avait jamais trompé son mari. Elle allait à la messe chaque dimanche et ne manquait pas de communier pour Pâques.

Un jour de la Semaine Sainte – il y a très longtemps de cela – elle se confessait et dit au curé :

- "Mon Père je m'accuse d'avoir commis un énorme péché!"
- "Il faut tout me dire! répondit le prêtre. A votre âge cela ne doit pas être bien grave..."
- "Diantre si! C'est grave. Je n'ose pas le dire, tant c'est affreux!"
- "Il faut, pourtant. Le Bon Dieu est si magnanime qu'il vous pardonnera."
- "Eh bien! Allons-y! Mon père, je m'accuse d'avoir eu de vilaines pensées un jour où je raccommodais les caleçons de Louis, notre bouvier..."
- -"Diable, reprit le curé. Bien sûr que c'est grave! Surtout pour une femme de votre âge! C'est une situation à être frappé d'apoplexie! ... Pour votre pénitence, vous allez dire vingt Pater et autant d'Ave. Et ... vous me porterez un petit seau de miel. Filez, et ne recommencez pas."

Le dimanche suivant, avant d'aller à la messe, l'Agathe frappa chez le curé : - "Bonjour, monsieur le curé. Voici le petit seau de miel".

L'Agathe posa le pot sur la table. Le curé, qui était fort gourmand, eut la curiosité de soulever le couvercle. Instantanément, il piqua une belle colère :

- "Mais ... il n'y a rien dans votre seau! Ce n'est pas bien de se moquer..."
- L'Agathe, futée, ne lui donna pas le temps d'achever :

- "Et dans les caleçons de Louis, y avait-il quelque chose ? Pas plus que dans le seau. Ainsi nous sommes quittes !"

L'Agathe, qui n'est pas menteuse, raconta partout que le curé faillit en tomber le derrière par terre ...

Texte extrait de "Biza Neira", revue du Cercle Occitan d'Auvergne, et travaillé en atelier *Euvarnhà: Patué è tradisieu de cha nezautrei*, association qui se réunit chaque mois le mardi de 14 h 30 à 16 h 30 à la salle du Club de l'Amitié: 4 janv, 1er févr, 1er mars...

Contact: Jean-René TOURNADRE, tel: 06 33 87 60 38.

### VILLAGE DES ANGLES

La toponymie des « Angles » est apparue bien avant la guerre de cent ans, guerre qui ne s'approcha des frontières de l'Auvergne qu'après la défaite de Poitiers (1356). C'est vers 1936 que les Anglais commencent à envahir l'Auvergne, à partir du Limousin.

Le jeudi après la St Georges, en 1349, lourdement endetté, Murin de Bréon, Seigneur de Brion, Compains Mardogne, Egliseneuve et Condat, ne pouvant payer ses créanciers, ses terres sont « paillonnées et mises en la main du Roi », et la manse¹ des Angles passe dans les mains du Chevalier Robert de Chaslus, Seigneur d'Entraigues et de Mirebel. La justice, dépendant du Quartier d'Entraigues, comprenait le bourg d'Egliseneuve, Les Angles, Maubourg, Bogon, La Farge, Bost, La Pruneyre, La Manne, Aulnay, Les Aveix, l'Esclause. Par la suite, le Baillage des Angles servit les justices d'Entraigues, du Bladre, d'Espinchal et St-Hérem.

En 1760, le setier<sup>2</sup> de la terre d'Entraigues recensait les laboureurs vivants ayant un bâti dans le village des Angles : Georges Vernières (une maison, étable et grange) ; Margueritte Vernière (une maison, grange et étable) ; Guillaume Badahon (une grange-étable) ; Ligier et Jean Badahon (une maison, grange et étable) ; François de la Roche (une maison avec dépendances, écurie, grange et étable).

Dans le dictionnaire des fiefs de la Basse Auvergne, du Comte de Remacle, on note la généalogie suivante des Seigneurs des Angles: Ant. du Meynial, écuyer en 1540. Passe à son fils ainé Ant. Du Meynial écuyer, lequel avant de partir pour la guerre, en fait donation, le 30/11/1568, à sa femme, Anne de Cros. Celle-ci, devenue veuve, rétrocède la terre des Angles le 8/10/1571 à son beau-père, Ant. du Meynial, qui la donne à son 2ème fils, l'aîné, Pierre de Meynial. Celui-ci épouse le 28/11/1571, Anne Bapt et, n'ayant pas eu d'enfants, laisse le fief des Angles à son neveu Jean du Meynial, écuyer, marié le 30/12/1607 avec Quintienne de Bapt, et fils de Pierre du Meynial, le jeune écuyer, seigneur de Peyroulet et de Charlotte de Bajonnet. Catherine du Meynial, fille de ceux-ci, Dame des Angles, le porte par mariage le 9/1/1651 à François de la Roche, Ilème du nom, écuyer, Seigneur de Maura. Passe à leur fils, Jean de la Roche, seigneur des Angles, marié vers 1691 avec Antoinette Albane.

En 1794, le chemin de croix allant aux Angles fut partiellement détruit, selon l'ordonnance de Couthon. La croix de justice, sise dans le pré Marqui, fut préservée. En 1740, cinq bâtiments étaient habités, appartenant à Debard Cécile, Vantalon Antoine, Guittard-Roche, Vantalon Joseph, Thourn Jean.

Le 25 juin 1944, le bâtiment appartenant à Nelly Thourin fut incendié par l'armée allemande qui avait investi le bourg d'Egliseneuve.

Jacques BERNARD

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> habitation rurale avec jardin et champs, constituant une unité d'exploitation agricole, dans les domaines du haut Moyen Âge

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> ancienne mesure de grains de la contenance d'environ 156 litres. Ancienne unité de capacité qui contenait 8 pintes de 48 pouces cubes chacune ; la même que la velte valant 7,61 litres. Un setier de terre = autant de terre labourable qu'on peut ensemencer avec un setier de blé ; c'est ce qu'on nomme autrement setérée.

# Etat civil 2021



### Naissances:

GALVAING Guilhem, Claude GALVAING Louise, Marie

### Mariage:

FAUCHER Augustin et FERNANDEZ Elsa

### Décès:

BABUT Marie veuve DARFEUILLE
GUILLAUME Simone veuve ANDRAUD
GUITTARD Marcelle veuve MARTIN
MINET Guy Michel
PAPON Odette veuve GUITTARD
PERRIER Renée
REBOISSON Hélène veuve JUILLARD
RICHARD Renée veuve DUMAS
ROUX Ginette veuve GIRARD
SICOT Camille

# Mos services et associations

**CAFÉ DE LA POSTE** 

TEL: 04 73 71 91 07

**BAR DU CHEVAL BLANC** 

TEL: 04.13.71.91.29

**BAR DE L'HOTEL DU NORD** 

Route de Besse TEL: 04.73.71.90.28

**AUBERGE DES CASCADES** 

Route de Besse TEL: 04.73.71.90.76

**HOTEL DE LA PROVIDENCE** 

Route de Besse TEL: 04.73.71.90.03

LA GRANGE D'ENTRAIGUES - BAR

**CHAMBRES D'HÔTES** 

TEL: 06 13 53 56 74/09 51 05 75 06

SALON DE THÉ - CHAMBRES ET TABLES D'HÔTES

"Le chalet familial" 4, rue du Riou Cros TEL: 07 66 08 52 44 au.chalet.familial@gmail.com

Boulangerie MORILLAT ouvert le matin (fermé le lundi)

TEL: 04 73 71 93 57

Epicerie VIVAL (fermé le lundi)

TEL: 06 01 75 51 17

TABAC-PRESSE, SOUVENIRS (fermé le jeudi après-midi)

**FALGOUX** Lydie TEL: 04 73 71 95 07

COIFFURE (fermé le lundi)

**AUGUIN Cathy** TEL: 04 73 71 93 65

TAXI

LAC Jean-Louis TEL: 04 73 71 94 44 LADEVIE David

TEL: 06 69 58 64 83

**ARTISAN D'ART** "MAISON VAN STIJN" TEL: 04 73 71 53 28

**COMITÉ DES FÊTES** 

**CLUB DE L'AMITIÉ** 

LES AMIS D'ÉGLISENEUVE

**BOUCHON & BURON** 

LA MÉMOIRE DES MARCHANDS DE TOILE

**AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS** 

SOCIÉTÉ DE CHASSE SOCIÉTÉ DE PÊCHE

STATION SERVICE (ORCEYRE) (automate 24/24)

**BROCANTE** 

AMBLARD Marcel TEL: 04 73 71 91 60

**GARAGES AUTOMOBILES** 

**BLANQUET Bernard** TEL: 04 73 71 92 69 Garage d'Entraigues **BOULOGNE** Guillaume

TEL: 07 73 56 18 15/04 73 56 28 15

**FUEL TRANSPORT** 

**VERDIER Pascal** TEL: 04 73 71 92 79

**COUVERTURE ZINGUERIE** 

**BAPT Christian** TEL: 04 73 71 91 11

PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGISTE

ESCALIER Laurent TEL: 04 73 71 90 88

TRAVAUX PUBLICS, TERRASSEMENT

**GOMINARD** Robert TEL: 04 73 71 91 07 PLANE SYLVERE TEL: 04 73 71 94 98

**CARRIERE CTPP** 

TEL: 04 73 71 92 57

**COMMERCES DE BESTIAUX** 

**ECHAVIDRE Luc** TEL: 04 73 71 92 87

VIDAL Robert

TEL: 04 73 71 94 00

LES GENTIÂNES DU SANCY

Locations d'ânes de randonnée

Atelier pédagogiques – Goûter d'Ân'niversaires

Contact: 07 54 34 51 50

**MAISON DES FROMAGES** 

(ouvert en période de vacances scolaires 10h-18 h)

Philippe MOINS TEL: 06 68 83 86 56

06 20 12 57 37 Laurent MARION

Roger VIDAL 06 62 40 18 81

Jean-René TOURNADRE 06 33 87 60 38

**Brigitte ECHAVIDRE** 07 87 26 79 11

Jean-François SERRE 06 81 30 75 09

**Guy CAGNIANT** 04 73 71 91 79

Philippe GUITTARD 06 24 75 33 33

**Bernard GUITTARD** 

**Directeur de publication : Didier CARDENOUX** 

Comité de rédaction : Eliane GOY et Danielle HUGUET

Ont contribué : Jacques BERNARD, Jean-René TOURNADRE et Mairie d'Égliseneuve



Buron de la Testeyre (2020)

Bureau de l'Office de tourisme : 04 73 71 92 65 - Rez de Chaussée de la Maison des Fromages

Mairie d'Égliseneuve d'Entraigues Tél : 04 73 71 90 13 - Fax 04 73 71 93 98

Courriel: egliseneuve@free.fr